

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

8 octobre 2025
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième Assemblée
Genève, 1^{er}-5 décembre 2025
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux

Programme de travail provisoire

Document soumis par la présidence*, **

Lundi 1^{er} décembre

10 heures-11 h 30

1. Ouverture de l'Assemblée.
2. Cérémonie d'ouverture de l'Assemblée.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des Vice-Président(e)s de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
5. Confirmation de la désignation du/de la Secrétaire général(e) de l'Assemblée.
6. Organisation des travaux.

11 h 30-13 heures

7. Échange de vues général¹.

15 heures-18 heures

8. Présentation informelle des demandes de prolongation des délais soumises en application de l'article 5, et de l'analyse qui en a été faite.

Mardi 2 décembre

10 heures-13 heures

8. Présentation informelle des demandes de prolongation des délais soumises en application de l'article 5, et de l'analyse qui en a été faite (*suite*).

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Compte tenu du volume de travail escompté à la vingt-deuxième Assemblée, les États Parties et les observateurs sont invités à s'abstenir de faire des déclarations générales et à donner plutôt des informations actualisées sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 9 de l'ordre du jour. En outre, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, présenter des exposés par écrit plutôt qu'oralement.



9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
- a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes.

15 heures-18 heures

9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*) :
- a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes (*suite*).

Mercredi 3 décembre

10 heures-13 heures

9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*) :
- b) Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées :
- i) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
- ii) Réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
- iii) Rapport sur les progrès réalisés dans l'étude de la possibilité de créer un fonds de contributions volontaires.

15 heures-18 heures

9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*) :
- b) Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées (*suite*) :
- i) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
- ii) Réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
- iii) Rapport sur les progrès réalisés dans l'étude de la possibilité de créer un fonds de contributions volontaires ;
- c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance.

Jeudi 4 décembre

10 heures-13 heures

9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*) :
- c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance (*suite*) ;
- d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération.

15 heures-18 heures

9. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*) :
- e) Destruction des stocks de mines antipersonnel ;
 - f) Universalisation de la Convention ;
 - g) Transparence et échange d'informations ;
 - h) Appui à l'application :
 - i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour ses activités en 2026 ;
 - ii) Processus de sélection du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'Unité d'appui à l'application ;
 - iii) Autres questions relatives à l'appui à l'application.

Vendredi 5 décembre**10 heures-11 heures**

10. Débat thématique.

11 heures-13 heures

7. Échange de vues général (*suite*).
11. État des contributions versées conformément à l'article 14 de la Convention².

15 heures-18 heures

12. Examen des demandes soumises en application de l'article 5.
13. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
14. Examen des demandes soumises en application de l'article 8.
15. Élection du Président/de la Présidente de la vingt-quatrième Assemblée des États Parties³.
16. Questions relatives aux préparatifs des vingt-troisième⁴ et vingt-quatrième Assemblées des États Parties et durée de celles-ci.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption du document final.
19. Clôture de la vingt-deuxième Assemblée des États Parties.

² La décision a été prise à la quatrième Conférence d'examen de continuer d'inscrire à l'ordre du jour des Assemblées annuelles des États Parties un point intitulé « État des contributions versées conformément à l'article 14 de la Convention ».

³ La Présidente de la vingt-troisième Assemblée des États Parties a été élue à la vingt et unième Assemblée (voir APLC/MSP.21/2023/18).

⁴ Sous réserve de la disponibilité des salles de réunion, la cinquième Conférence d'examen a décidé que la vingt-troisième Assemblée des États Parties se tiendrait fin novembre et/ou début décembre 2026 (voir APLC/CONF/2024/15).